Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260309-2026030906-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

**MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**
**Conseil Municipal du Lundi 9 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

**Date de convocation :** 2 mars 2026
**Date d'affichage :** 2 mars 2026
**Nombre de membres en exercice :** 19
**Nombre de membres présents :** 17
**Nombre de membres représentés :** 0
**Etaient présents :** OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
**Absents :** HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien.
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

**DELIBERATION N° 2026-03-09-06 : Finances locales – Végétalisation des cours d'école – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027**

Monsieur Alain ANDRE, adjoint aux finances rappelle au Conseil municipal les termes et modalités du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 approuvés par délibération du 12 septembre 2022, fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 201 912 € HT pour la durée du contrat.

Une partie de l'enveloppe a déjà été attribuée pour la 3ème phase du projet d'aménagement du bourg portant sur l'aménagement de la « Rue Machard », pour les travaux de rejointoiement de l'Eglise Saint-Pierre et pour la sécurisation de la traversée cyclable sur la RD 34 Rue du Lac.

Le projet de végétalisation des cours de l'école pourrait également répondre à l'une des thématiques soutenues par ce Contrat Départemental de Territoire, il prévoit :

- La création d'espaces verts (arbres, massifs, pelouse) pour rafraîchir l'air, limiter l'érosion des sols favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et la biodiversité.
- L'installation de jardinière pour sensibiliser les élèves à l'écologie
- Des espaces jeux
- La réhabilitation du mur d'enceinte

Les objectifs sont :
Limiter les îlots de chaleur
Favoriser la biodiversité, planter des espèces locales
Absorber les eaux pluviales
Améliorer la qualité de l'air
Renforcer la sécurité

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260309-2026030906-DE

Aujourd'hui, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Types de dépenses** | **Montant prévisionnel (HT)** | **Sources** | **Types d'aide** | **Montant prévisionnel (HT)** | **Taux** |
| Terrassement | 19 930,00 € | Etat | DETR-DSIL | 29 815,80 € | 30,00 % |
| | | Département | CDT 2022-2027 | 24 662,30 € | 24,81 % |
| Aménagements paysagers | 27 876,00 € | Agence de l'Eau Loire Bretagne | | 14 907,90 € | 15,00 % |
| Structure et jeux | 51 580,00 € | Autofinancement Commune | Fonds propres | 30 000,00 € | 30,19 % |
| **Total HT** | **99 386,00 €** | **Total HT** | | **99 386,00 €** | **100,00 %** |

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet présenté et le plan de financement prévisionnel.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 à hauteur de 24 662,30 € HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention de « Végétalisation des cours de l'école ».

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

**Certifié exécutoire par transmission**
**en Préfecture le 11 mars 2026**
**Le Maire,**
**Jean-Pierre OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor